



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-237

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2023-06-29-00001 - arrêté DOS SDA 2023 379 URPS biologistes (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-06-29-00001

arrêté DOS SDA 2023 379 URPS biologistes

**ARRETE N°DOS-SDA-2023-379 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°DOS-SDA-2021-432 DU 21 MAI 2021  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE BIOLOGISTES  
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles R.4031-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-33 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France N°DOS-SDA-2021-432 du 21 mai 2021 modifié portant nomination des membres de l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Sur désignation des organisations syndicales de la profession biologistes, reconnues représentatives au niveau national ;

## ARRETE

**Article 1** – A l'article 1 de l'arrêté N°DOS-SDA-2021-432 susvisé, il est procédé au remplacement de Monsieur Christophe Hacot par le Docteur Hervé Debuysere ainsi qu'au remplacement du Docteur Nathalie Colard par le Docteur Eric Bottelin.

La liste des membres de l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2** – Les nominations susmentionnées sont valables à compter de la publication du présent arrêté et pour la durée du mandat restant à courir pour l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et notifié aux personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Lille, le

**29 JUIN 2023**

Pour le Directeur général de l'ARS et par délégation,

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

## Annexe

Liste consolidée des membres de l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France :

- M. Eric Bottelin
- M. Thierry Guffond
- M. Hervé Debuysere
- Mme Anne Mainardi
- M. Jean-François ANSEL
- M. Nouri Taleb
- M. Guillaume Obert
- Mme Charlotte Mortier
- Mme Magalie Thorez